



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-75

Ottawa, le 24 février 2005

Newcap Inc.
Bonnyville (Alberta)

Demande 2004-0873-3

Délai de mise en exploitation

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Newcap Inc. (antérieurement présentée par Sask-Alta Broadcasters Limited¹), afin de proroger la date de mise en exploitation de CKSA-FM-1 Bonnyville, autorisé par *CKSA Lloydminster – Conversion à la bande FM*, décision de radiodiffusion CRTC 2002-461, 18 décembre 2002.
2. L'émetteur doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, au plus tard le 18 décembre 2005, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant cette date. Afin de permettre le traitement d'une telle demande en temps utile, celle-ci devrait être soumise par écrit au moins 60 jours avant cette date.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

¹ Dans *CILR-FM, CKSA-FM, CITL-TV et CKSA-TV Lloydminster – Acquisition d'actif*, décision de radiodiffusion CRTC 2004-557, 22 décembre 2004, le Conseil a approuvé une demande présentée par Newcap Inc. afin d'acquérir l'actif de l'entreprise de programmation de radio CKSA-FM Lloydminster et son émetteur CKSA-FM-1 Bonnyville de Sask-Alta Broadcasters Limited.